

L'AGRICULTEUR—ANNONCES.

**AUX EDITEURS.**

**Fonderie et Magasin**  
DE  
**CARACTERES DE CORTELYOU,**

A NEW-YORK

(Etabli en 1823.)

**No. 29 Rue Spruce.**

Le soussigné sera heureux de fournir aux acheteurs de matériaux pour impression des caractères UNIS et ORNEES des VIGNETTES, etc., faits d'une combinaison de métaux dur si vantée par les fondeurs. Aussi des caractères Allemands, Grecs, Hébreux et un assortiment de caractères AGATHIE pour la MUSIQUE, (la Recue Musicale et l'Ami sont imprimés avec cette espèce de caractères): aussi des PRESSES et tout ce dont on a besoin pour imprimer au plus bas prix, argent comptant ou avec papier approuvé.

Les vieux caractères sont échangés pour les neufs à 10 cents par livres.

Presses de seconde main, matériaux, et une fonderie complète pour stériotiper, avec deux machines à couper le papier, à vendre à bon marché.

Les éditeurs des journaux qui publieront cet avis (avec la note) 3 fois avant le 1er septembre 1859, et qui m'envoieront un des numéros de leurs journaux, seront payés en caractères, s'ils achètent pour une somme trois fois plus grande que le montant de leur compte.

P. C. CORTELYOU.

35 mars 1859.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**

DU COMTÉ DE

**NAPIERVILLE.**

L'Exposition Générale du Comté de Napierville aura lieu au VILLAGE de St. CYPRIEN, le 21 SEPTEMBRE prochain, à DIX HEURES de l'Avant-Midi.

Par ordre,

A. MERIZZI,

Sec. Trésorier,

S. A. C. N.

Napierville, 1er Juillet 1859. 11



**Bureau des Terres de la Couronne.**

Toronto, 21 janvier, 1859.

Le Commissaire des terres de la Couronne (avec la sanction du Gouverneur Général au Conseil) donne avis qu'aucune assignation par l'acheteur ou le locataire de la Couronne ou par aucune personne réclamant par lui, ne sera enregistrée ou reconnue dans aucun cas où l'argent d'achat dû à la Couronne, sera arriéré ou sera demeuré non payé, ou que les termes ou les conditions de paiement de la vente de location resterait non réglée, et qu'aucune licence d'occupation de sera donnée pour Terre si il y a faute de paiement à la Couronne ou en rapport avec aucune des conditions de vente

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.

Les journaux qui insèrent ordinairement les annonces de ce département donneront six insertions à celle-ci.

**GRAINES DE JARDIN, DES CHAMPS ET DE FLEURS**

**Magasin d'Agriculture,**  
**ST. ANN'S HALL,**  
Audeessus du Marché Sainte-Anne,  
**MONTREAL.**

Le Soussigné vient de recevoir son assortiment de Graines pour la Saison Prochaine.— Son fonds est vaste et complet, comprenant toutes les variétés propres au climat.

On peut se procurer des catalogues en s'adressant à la salle.

WM. EVANS.

1er Février 1859.

**J. LEDUC,**

ANCIEN AGENT DE L. RENAUD & FREHE,  
MONTREAL,  
MARCHAND A COMMISSION ET COURTIER,  
CHICAGO, ILLS.,  
Bureau —N Rue Dearborn.  
Mars 1859 12